REGLEMENT DE CONSULTATION

Personne privée

SA HLM FRANCE LOIRE

Pouvoir Adjudicateur

SA HLM FRANCE LOIRE

Objet de la consultation

MARCHE DE MAINTENANCE, DEPANNAGE, REPARATION ET FOURNITURES PNEUMATIQUES POUR VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES

Remise des offres

Date limite de réception des offres : **23/11/2026 à 12h00**

Législation applicable

Le **Code de la Commande Publique du 1er avril 2019** est applicable à la présente consultation.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en **langue française** et exprimées en **euros**.

Appel d'offres ouvert

SOMMAIRE

Article 1 Objet de la consultation : 4

Article 2 Procédure de passation : 4

2.1 Procédure de passation : 4
2.2 Technique d'achat : 4
2.3 Contenu du DCE : 4

Article 3 Durée du marché : 5

Article 4 Tranche(s) : 5

Article 5 Allotissement : 5

Article 6 Variantes obligatoires : 6

Article 7 Variantes libres : 6

Article 8 Déroulement de la consultation : 6

8.1 Modification du dossier de consultation : 6
8.2 Visite sur site : 6
8.3 Délai de validité des offres : 6

Article 9 Date limite de remise des offres : 6

Article 10 Groupement d'entreprises : 7

Article 11 Confidentialité : 7

Article 12 Langue de la procédure : 7

Article 13 Modalités de présentation des CANDIDATURES 7

13.1 Informations et documents à transmettre par le soumissionnaire et chacun des membres du groupement éventuel 7
13.2 Documents et informations relatifs aux sous-traitants 8
13.3 Conséquences du non-respect des modalités de présentation des candidatures 9
13.4 Demande de pièces ou d'informations complémentaires par le Pouvoir adjudicateur 9

Article 14 Exclusions spécifiques des soumissionnaires 9

Article 15 Modalités de présentation des OFFRES : 10

Article 16 Conditions de remise des plis : 10

16.1 Dispositions générales 10

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique via le profil acheteur. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. 10

16.2 Modalités de la transmission par voie électronique 11

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur : https://www.marches-publics.info/ 11

16.3 La signature électronique 11

Article 17 Analyse des candidatures 11

Article 18 Jugement des offres : 11

Article 19 Attribution du marché : 12

19.1 Plateforme e-attestations 12

19.2 Documents nécessaires à l'attribution 12

Article 20 Demandes de renseignements : 13

Article 21 Dossier de consultation : 14

Article 1 Objet de la consultation :

Le présent marché concerne MARCHES DE MAINTENANCE, DEPANNAGE ET REPARATION ET FOURNITURE PNEUMATIQUE POUR VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES

Article 2 Procédure de passation :

2.1 Procédure de passation :

La présente consultation est organisée selon une procédure d'**Appel d'offres ouvert** telle que définie aux articles L 2124-2, R 2124-2 et R 2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit, à tout moment jusqu'à la signature du marché, de ne pas donner suite à la présente consultation et de mettre fin, sans indemnité, au processus de contractualisation pour des motifs d'intérêt général.

2.2 Technique d'achat :

Recours à la technique de l'accord cadre				**A choisir**
A bon(s) de commande	Oui	Totalité du marché	Mono-attributaire	Voir description ci-dessous

Montant maximum au-delà duquel de l'accord cadre sera automatiquement résilié : 390 000 € HT pour 4 ans répartit comme suit :

Lot 1 – LOIRET (Agences BOURGOGNE/DAUPHINE)

- Sous-Lot 1 – Maintenance, Dépannage et Réparation véhicules légers et utilitaires
- Sous-lot 2 – Fournitures de pneumatiques pour véhicules légers et utilitaires

Lot 2 – CHER NORD (Agences D'AUBIGNY SUR NERE/VIERZON)

- Sous-Lot 1 – Maintenance, Dépannage et Réparation véhicules légers et utilitaires
- Sous-lot 2 – Fournitures de pneumatiques pour véhicules légers et utilitaires

Lot 3 – CHER SUD (Agences de BOURGES / ST AMAND MONTROND)

- Sous-Lot 1 – Maintenance, Dépannage et Réparation véhicules légers et utilitaires
- Sous-lot 2 – Fournitures de pneumatiques pour véhicules légers et utilitaires

2.3 Contenu du DCE :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- La déclaration sur l'honneur dans le cadre de la candidature en marché public
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

- Annexe 2 de l'AE le BPU (1 par lot)

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles

– Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

- Les formulaires DC1 et DC2 et DC4

Article 3 Durée du marché :

☒ Les prestations seront exécutées dans un délai global de 48 mois. Le présent marché est passé pour une durée de 1 an, renouvelable annuellement par tacite reconduction, **sans que sa durée totale excède le 31 décembre 2030**.

En cas de non-reconduction du marché, une décision expresse de non-reconduction sera adressée au titulaire par lettre recommandée 3 mois avant la date d'échéance du marché.

La date de démarrage prévisionnelle du marché est fixée au :

- **au 1er janvier 2027** pour le Lot 3 – CHER SUD (Agences de BOURGES / ST AMAND MONTROND)
- **au 20 février 2027** pour les Lots 1 – LOIRET (Agences BOURGOGNE/ DAUPHINE) et Lot 2 – CHER NORD (Agences VIERZON et AUBIGNY SUR NERE)

Nomenclature CPV

CODE	LIBELLE
50110000	Services de réparation et d'entretien de véhicules à moteur
34350000	Fournitures de pneumatiques

Article 4 Tranche(s) :

☒ Marché non scindé en tranche

Article 5 Allotissement :

Le présent marché

☒	Est décomposé en 3 lot(s) et 6 sous-lot(s) qui sont tous mono-attributaires **Lot 1 – LOIRET (Agences BOURGOGNE/DAUPHINE)** - Sous-Lot 1 – Maintenance, Dépannage et Réparation véhicules légers et utilitaires - Sous-Lot 2 – Fournitures de pneumatiques pour véhicule légers et utilitaires **Lot 2 – CHER NORD (Agences D'AUBIGNY SUR NERE/VIERZON)** - Sous-Lot 1 – Maintenance, Dépannage et Réparation véhicules légers et utilitaires - Sous-Lot 2 – Fournitures de pneumatiques pour véhicule légers et utilitaires **Lot 3 – CHER SUD (Agences de BOURGES / ST AMAND MONTROND)** - Sous-Lot 1 – Maintenance, Dépannage et Réparation véhicules légers et utilitaires - Sous-Lot 2 – Fournitures de pneumatiques pour véhicule légers et utilitaires

	Tout opérateur économique peut être soumissionnaire à :			
	☐	un seul lot	☒	un ou plusieurs lot(s)

Le nombre maximal de lots auxquels un soumissionnaire peut candidater

☒ n'est pas limité

Le nombre maximal de lots qui sera attribué à un soumissionnaire

☒ n'est pas limité

Article 6 Variantes obligatoires :

La présente consultation :

☒ ne comprend pas de variante obligatoire

Article 7 Variantes libres :

Les soumissionnaires sont informés que

☒ Les variantes libres ne sont pas autorisées

Article 8 Déroulement de la consultation :

8.1 Modification du dossier de consultation :

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Ces modifications n'altèreront en rien les éléments substantiels du marché.

Tous les soumissionnaires déclarés auprès du Pouvoir adjudicateur, et ayant retiré un dossier de consultation seront, le cas échéant, informés de ces modifications dans de strictes conditions d'égalité. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

8.2 Visite sur site :

La visite sur site se fera sous l'unique responsabilité des candidats. Ils seront entièrement responsables de leurs collaborateurs au cours de ses visites.

☒ Sans objet

8.3 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à **180 JOURS** à compter de la date limite de réception des offres fixée au présent règlement de consultation.

Article 9 Date limite de remise des offres :

La date limite de remise des offres est fixée au :

23 novembre 2026 à 12h00

Les offres remises après la date et l'heure fixée ne seront pas prises en compte.

Article 10 Groupement d'entreprises :

Conformément aux articles R 2142-19 et suivants du Code de la Commande Publique, les soumissionnaires peuvent se présenter sous forme de groupement d'opérateurs économiques avec un mandataire.

En aucun cas un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement.

Afin de garantir le respect des règles relatives à la concurrence, les soumissionnaires :

☒ ne peuvent se présenter en tant que membre de plusieurs groupements

☒ ne peuvent se présenter en tant que mandataire d'un groupement et membre d'un ou de plusieurs autres groupements

Après l'attribution du marché et pour sa bonne exécution, les soumissionnaires sont informés que la forme juridique du groupement sera :

☐ Groupement conjoint

☒ Groupement conjoint avec solidarité du mandataire

☐ Groupement solidaire entre toutes les entreprises

Cette forme de groupement est nécessaire à la bonne exécution du marché. Le Pouvoir Adjudicateur dans le cadre de sa mission d'intérêt général et de la bonne gestion de ses deniers doit se prémunir de la défaillance éventuelle d'une entreprise Titulaire.

Article 11 Confidentialité :

Le Pouvoir Adjudicateur rappelle aux candidats que chacun d'entre eux est entendu dans des conditions de stricte égalité et qu'aucun élément de leurs propositions ne sera communiqué aux autres candidats sans leur accord préalable exprès.

Les renseignements techniques, dossiers de consultation, dossiers d'études, méthodes, normes, programmes, documentations, etc., demeurent la propriété du Pouvoir Adjudicateur lorsqu'il les fournit aux candidats dans le cadre de la présente procédure. Les candidats ne peuvent, sans autorisation écrite du Pouvoir Adjudicateur, les divulguer et/ou les exploiter.

Article 12 Langue de la procédure :

La langue de la procédure est le français. L'ensemble des pièces de la candidature et de l'offre sera rédigé en français et les traductions en français devront être certifiées conformes aux originaux.

Article 13 Modalités de présentation des CANDIDATURES

13.1 Informations et documents à transmettre par le soumissionnaire et chacun des membres du groupement éventuel

Pour démontrer ses capacités techniques, professionnelles et financières, les candidats transmettent ou mettent à disposition du pouvoir adjudicateur l'ensemble des informations indiquées dans **les cases cochées ci-dessous**, ainsi que les documents justificatifs correspondants.

Les **pièces de candidatures devront être nommées** suivant les indications précisées ci-dessous dans la partie nommage et transmises en **format PDF ou word, les chemins d'accès ne devront pas dépasser 100 caractères.**

Déclaration du candidat :		
	☒	DC1 (Lettre de candidature, éventuelle désignation du mandataire) et DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) contenant les informations demandées ci-dessous (cases cochées) **Ou** Document Unique de Marché Européen (DUME) L'ensemble de ces formulaires sont disponibles gratuitement sur le site suivant : http://www.economie.gouv.fr **Nommage : DC (nom du candidat)**
	☒	Si le candidat est placé en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde, une copie du jugement **Nommage : RJ (nom du candidat)**
Capacité(s) financière(s) :		
	☒	Chiffre d'affaires global sur les trois dernières années d'exercice disponible **Nommage : CA (nom du candidat)**
Capacité(s) professionnelle(s) :		
	☒	Les références pour le type de marché concerné Nommage : **ex : Références 2 (nom du candidat)**

13.2 Documents et informations relatifs aux sous-traitants

Lorsque le soumissionnaire entend sous-traiter une partie des prestations objet du marché, il remet obligatoirement un dossier de présentation du(des) sous-traitant(s) selon les modalités ci-après définies. **A défaut, sa candidature et/ou son offre sont susceptibles d'être déclarées irrégulières** par le Pouvoir adjudicateur.

Le formulaire DC4 peut être utilisé, il est disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Le dossier de présentation du sous-traitant contient les documents suivants :

- L'identification du sous-traitant
- Le détail de la nature et le détail des prix des prestations sous-traitées
- Les conditions de paiement
- Le montant maximum prévisionnel des sommes à verser directement au sous-traitant
- Le détail des capacités du sous-traitant

- ❖ Une déclaration sur l'honneur du candidat conforme au modèle joint au dossier de consultation dûment datée et signée attestant que le sous-traitant n'entre pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner en application des articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique.
- ❖ Si le sous-traitant est placé en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés à cet effet

13.3 Conséquences du non-respect des modalités de présentation des candidatures

Les soumissionnaires n'ayant pu, au jour fixé pour la date limite de remise des offres, apporter l'ensemble des pièces demandées, verront leur candidature rejetée.

Toutefois, sur décision de la Commission d'appel d'offres, il pourra être accordé aux opérateurs concernés de compléter les pièces absentes ou incomplètes dans un délai identique pour tous.

13.4 Demande de pièces ou d'informations complémentaires par le Pouvoir adjudicateur

Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander, à chaque soumissionnaire, les documents ou les informations non fournies et qui seraient utiles, pour apprécier les capacités techniques, professionnelles et financières des soumissionnaires, ou pour vérifier l'absence d'exclusion à un marché.

Le soumissionnaire recevra une demande via le profil acheteur assortie d'une date de réponse. L'absence de réponse, le non-respect du délai prescrit, ou encore la transmission de réponses jugées non satisfaisantes par le Pouvoir adjudicateur, entraînent le rejet de la candidature, sans que le soumissionnaire ne puisse élever aucune contestation.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de régulariser leurs candidatures qui auront été déclarées irrégulières. Si à l'issue de cette demande, les candidats concernés ne régularisent pas leurs candidatures dans le délai imparti fixé par l'acheteur, celles-ci seront déclarées irrecevables.

Article 14 Exclusions spécifiques des soumissionnaires

En cas de manquement à l'une quelconque des interdictions facultatives indiquées aux articles L 2141-7 et suivants du Code de la Commande Publique le soumissionnaire sera exclu de la présente consultation après mise en demeure de présenter ses observations restées infructueuse dans le délai minimum de 8 jours calendaires suivant envoi par le Pouvoir adjudicateur. Il sera demandé au soumissionnaire d'établir qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements évoqués aux articles précités ou que sa participation à la procédure de passation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Le soumissionnaire est également exclu de la procédure dans les mêmes conditions en cas de justifications jugées non convaincantes par le pouvoir adjudicateur ou d'absence de réponses aux demandes complémentaires qui lui sont faites, ou encore en cas de non-respect du délai de réponse prescrit.

Article 15 Modalités de présentation des OFFRES :

Les offres non conformes aux prescriptions ci-dessous sont susceptibles d'être éliminées conformément aux articles R 2152-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les offres devront impérativement contenir les éléments suivants, dûment remplis, sans ajout ni modifications **(cases cochées uniquement).**

Les **pièces de l'offre devront être nommées** suivant les indications précisées ci-dessous dans la partie nommage et transmises en **format pdf ou excel, les chemins d'accès ne devront pas dépasser 100 caractères.**

☒	Acte d'engagement (un AE par lot si soumission sur plusieurs lots) **Nommage : A.E. (nom du candidat)** **Format : en PDF**
☒	BPU complété **Nommage : BPU (nom du candidat)** **Format : EXCEL et PDF**
☒	Mémoire technique détaillant impérativement les éléments suivants : ☒ Les moyens humains mis à disposition pour le marché ☒ Organisation de la prestation pour les forfaits 3, 4 et 5 (contrôle technique) ☒ Les engagements environnementaux et RSE pour l'opération (gestion des déchets, actions en faveur du développement durable…) ☒ Capacité à organiser un convoyage ou mettre à disposition un véhicule de courtoisie **Nommage : MT (nom du candidat)** **Format : en PDF**

Article 16 Conditions de remise des plis :

16.1 Dispositions générales

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique via le profil acheteur. **Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.**

Le soumissionnaire doit s'assurer de disposer des prérequis techniques nécessaires pour pouvoir candidater. Il s'oblige en outre à conserver une adresse mail valide durant toute la durée de la procédure.

www.franceloire.fr/espace-fournisseurs/nos-appels-doffres

En cas de besoin, le soumissionnaire dispose d'un service d'assistance pour le dépôt des plis sur le profil acheteur.

16.2 Modalités de la transmission par voie électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur **:** **https://www.marches-publics.info/**

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb…) n'est pas autorisée.

En cas de double envoi, **seul le dernier envoi sera pris en compte**.

Le choix du mode de transmission étant irréversible, les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis durant toute la procédure.

Les candidats doivent s'assurer que l'adresse électronique indiquée sur AWS reste valide pendant toute la durée de la procédure.

16.3 La signature électronique

☒ Le marché devra être signé électroniquement

L'attributaire devra obligatoirement signer les pièces du marché de façon électronique dans les **3 semaines** suivant la notification reçue via le profil acheteur.

Pour cela, il devra se munir, à ses frais, des certificats de signature électronique (CSE) conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 constituant l'annexe 12 du code de la commande publique.

L'attributaire devra présenter des certificats de signature électronique RGS deux étoiles répondant à la norme eIDAS (règlement n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques)

Article 17 Analyse des candidatures

En application de l'article R2144-3 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à la vérification de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats à l'issue du classement des offres.

Les candidatures seront jugées, conformément aux articles R 2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique, au regard leurs **capacités professionnelles, techniques et financières**.

Les soumissionnaires dont l'expérience ou les capacités professionnelles, techniques ou financières apparaissent insuffisantes verront leur candidature éliminée.

Article 18 Jugement des offres :

L'attribution du marché sera faite, conformément aux articles R 2152-6 et suivants du Code de la Commande Publique, à l'**offre économiquement la plus avantageuse**, en fonction des critères de choix suivants :

	Critères de jugement	Pondération
☒	Prix	**50 %**
☒	Valeurs Technique, à décomposer suivant critère type :	**50 %**
	Les Moyens Humains mis à disposition pour le marché	*10 %*
	Organisation de la prestation pour les forfaits 3, 4 et 5 (contrôle technique)	*15 %*
	Capacité à organiser un convoyage ou à mettre à disposition un véhicule de courtoisie	*15 %*
	Les engagements environnementaux et RSE pour l'opération (gestion des déchets, actions en faveur du développement durable …)	*10 %*

Des précisions pourront être demandées au candidat, notamment :

- lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire ou sa teneur à compléter,
- lorsque l'offre apparaît anormalement basse,
- ou encore, dans le cadre de discordance entre le montant de l'offre d'une part, et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Article 19 Attribution du marché :

19.1 Plateforme e-attestations

Pour le recueil et la vérification des pièces réglementaires lors de l'attribution ainsi que pour le contrôle de la conformité administrative pendant la vie du marché (actualisation tous les 6 mois), France Loire utilise la plateforme en ligne ***Approval***.

Cette dernière permet au Titulaire de répondre simplement et gratuitement à ses obligations en tenant à jour son dossier administratif qui est mutualisé pour tous les donneurs d'ordres qui utilisent cette solution (démarches à effectuer une seule fois). Elle présente aussi l'avantage d'être directement connectée aux bases de certains organismes (URSSAF, Impôts …) ce qui évite de déposer les documents associés (ou uniquement en cas de régularisation de votre situation).

Si le Titulaire n'est pas encore inscrit sur la plateforme, il communiquera le nom d'une personne de contact ainsi qu'une adresse mail à l'adresse indiquée par le Pouvoir Adjudicateur dans le courrier d'attribution provisoire. Le Pouvoir Adjudicateur effectuera alors l'inscription du Titulaire. Ce dernier recevra ensuite un mail avec ses identifiants et les instructions pour compléter son dossier avec les documents nécessaires.

19.2 Documents nécessaires à l'attribution

Les articles R2143-6 et suivants du code de la commande publique imposent au Pouvoir Adjudicateur de vérifier que le candidat auquel il envisage d'attribuer le marché n'entre pas dans un des cas d'exclusion qu'il cite. Le code du travail impose également certaines vérifications. Par conséquent, le compte e-attestations de l'attributaire du marché devra, **préalablement à la signature** du marché, être à jour des documents suivants :

- **Attestation de vigilance** datant de moins de 6 mois (cotisations sociales URSSAF, MSA...) : document généré automatiquement si le candidat à jour de vos cotisations, à récupérer auprès de votre organisme et déposer uniquement en cas de régularisation ou si la solution n'est pas encore connectée à votre organisme

 En cas d'obtention d'un accord de délai de paiement-échéancier, le Titulaire contactera directement le Pouvoir Adjudicateur pour traiter cette situation particulière
- **Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail** : attestation automatique selon la situation (emploi ou non emploi) avec une déclaration en ligne sécurisée faisant foi en cas de contrôle
- **Attestation de régularité fiscale** : document généré automatiquement si le Titulaire est à jour de ses cotisations, à récupérer auprès du centre des impôts et déposer uniquement en cas de régularisation
- **Attestation d'assurance RC PRO** en cours de validité
- **Formulaire anti-corruption** présent sur la plate-forme E-attestations et complété

Selon la situation du TITULAIRE (*documents demandés ou pas dans e-Attestations pour compléter le dossier*)

- Attestation PROBTP
- Certificat Congés Payés Chômage intempérie
- Attestation d'assurance décennale en cours de validité

Si le Titulaire est établi à l'étranger, il devra fournir tout document équivalent à ceux listés ci-dessus.

Par ailleurs, certains documents ne peuvent pas être gérés via e-attestations, le Titulaire devra donc transmettre au Pouvoir Adjudicateur (selon les modalités indiquées dans le courrier d'attribution) :

- Un Relevé identité bancaire (RIB)
- Une copie du/des éventuel(s) jugement(s) prononcé(s) (redressement judiciaire …)

Dans l'hypothèse où le Titulaire souhaiterait détacher des salariés étrangers pour l'exécution du présent marché, il transmettra également les documents ci-dessous :

- Une copie de la déclaration préalable de détachement auprès de l'inspection du travail
- Une copie du document désignant le représentant national de l'entreprise établie à l'étranger

A défaut de mise à disposition de l'un des documents mentionnés ci-dessus dans les délais prescrits par le Pouvoir adjudicateur, l'attributaire provisoire est éliminé de la procédure et le marché est attribué au candidat classé immédiatement après lui.

Article 20 Demandes de renseignements :

Toutes les demandes de renseignements complémentaires seront effectuées depuis le profil acheteur.

Article 21 Dossier de consultation :

Le dossier de consultation est accessible sur le profil d'acheteur du Pouvoir adjudicateur :

https://www.marches-publics.info/

Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire d'Orléans
44 rue de la bretonnerie
45044 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02 38 74 58 34
Télécopie : 02 38 53 65 74
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Judiciaire d'Orléans
44 rue de la bretonnerie
45044 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02 38 74 58 34
Télécopie : 02 38 53 65 74
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges - DIRECCTE
Immeuble Skyline
22 mail Pablo Picasso
BP 24209
44042 NANTES CEDEX